

la lettre aux locataires

#PRÉVENTION

L'Office s'engage dans la lutte contre les violences faites aux femmes

En 2025, une femme meurt tous les deux jours et demi des suites de violences, le plus souvent sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint. On compte déjà plus de 80 féminicides sur l'année*. Seine-Saint-Denis habitat se mobilise toute l'année contre les violences sexistes et sexuelles et pour l'émancipation des femmes à travers différentes actions : un toit pour elle, la mise à disposition de logement d'urgence, Rêv'elles, les ateliers d'apprentissage du vélo...

Cet été, l'Office s'est associé au Département de la Seine-Saint-Denis pour une campagne de sensibilisation que vous avez pu (re)découvrir dans vos halls.



Chères locataires, chers locataires,

La rentrée est là, et avec elle, les réalités concrètes de la vie quotidienne. À l'heure où les inégalités pèsent lourd sur nos territoires, les bailleurs sociaux ont une responsabilité claire : faire bloc, être utiles, et tenir la promesse d'un service public de proximité.

À Seine-Saint-Denis habitat, nous continuerons à agir à votre côté. Cela passe par des accueils accessibles, une présence dans les quartiers, un accompagnement respectueux des parcours de chacun. Cela signifie aussi, comme vous le lirez dans cette lettre, poursuivre sans relâche notre mobilisation contre les violences faites aux femmes.

À toutes celles et ceux qui reprennent le chemin de l'école ou du travail, et à celles et ceux qui ont traversé l'été sans répit, je souhaite une rentrée digne, combative et solidaire.

Mathieu Monot

Président de Seine-Saint-Denis habitat



seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

**MIEUX
PROTÉGER
C'EST
POSSIBLE**

**OBSERVATOIRE
DÉPARTEMENTAL
DES VIOLENCES
ENVERS LES FEMMES**

Contacts
Tél. 01 43 93 41 93
odvf93@seinesaintdenis.fr
ssd.fr/odvf

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

SOS VICTIMES 93

Permanence d'accueil
au TJ de Bobigny
de 13h à 17h30

Permanence téléphonique
Tél. 01 41 60 19 60

CIDFF 93

Tél. 01 48 36 99 02

LES AVOCAT-E-S SPÉCIALISÉ-E-S

Permanence téléphonique
les vendredis de 10h à 18h
Tél. 01 48 96 20 95

Permanence gratuite les
lundis matins à l'ordre
des avocat-e-s du TJ de
Bobigny
Tél. 01 48 96 20 96

CHAT

arretonslesviolences.
gouv.fr

ÉCOUTE ET ACCOMPAGNEMENT

VIOLENCES FEMMES INFO

Tél. 39 19

SOS FEMMES 93

Permanence d'écoute
téléphonique de 14h à 17h
Tél. 01 48 48 62 27

Lieu d'accueil et
d'orientation
Tél. 01 48 02 00 95

VIOLENCES FEMMES INFORMATIONS

N° vert 0 800 05 95 95

MFPF 93

Tél. 01 55 84 04 04

FEMMES SOLIDAIRES 93

Tél. 01 48 47 44 97

AMICALE DU NID 93

Tél. 01 41 68 20 28

Que vous soyez victime ou témoin, 1 numéro à retenir : le 39 19

Le numéro à retenir est le 39 19. L'appel est gratuit, anonyme et ne figure pas sur les factures de téléphone. Le service est ouvert 24h/24 et 7j/7. Ce numéro ne traite pas les situations d'urgence, en cas d'urgence, appelez le 17.



En Seine-Saint-Denis vous pouvez également vous rapprocher de l'Observatoire départemental des violences envers les femmes qui est également là pour vous soutenir.

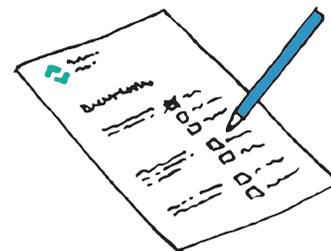
Au moindre doute, mesurez le niveau de violence au sein de votre couple à l'aide du violentomètre.

*Chiffre issu du décompte Nous Toutes, publié en juillet 2025.

Lancement des enquêtes OPS et SLS

En août, vous avez reçu une communication vous expliquant l'ensemble des modalités.

Pour rappel, cette année, pour faciliter la démarche, les questionnaires des deux enquêtes sont rassemblés en un seul.



Ces enquêtes sont obligatoires ! Vous recevrez le questionnaire le 25 septembre et vous avez jusqu'au 26 octobre pour y répondre. Passé ce délai, vous vous exposez à des pénalités financières :

- ▶ Si vous ne répondez pas à l'enquête OPS : 7€62 par mois (non remboursable)
- ▶ Si vous ne répondez pas à l'enquête SLS : le montant maximal de surloyer forfaitaire (remboursable avec réception du dossier complet).

Bientôt, la facturation mensuelle pour tous

Si vous dépendez des agences Est, de Bobigny ou de Romainville, cette mesure est déjà en place depuis janvier 2025.

Pour les locataires qui dépendent des agences Ouest, de Stains, de Dugny et de La Courneuve, la facturation mensuelle pour la consommation d'eau sera effective au 1^{er} janvier 2026.

Cette évolution est rendue possible grâce au remplacement des compteurs d'eau.



Attention, les années précédentes seront bientôt régularisées

Comme vous le savez, en raison de l'opération de remplacement des compteurs, les consommations d'eau n'ont pas été régularisées depuis 2022.

La régularisation des charges d'eau est en cours de traitement pour être finalisée avant la fin de l'année 2025.

